

Vos questions / nos réponses

demande de conseil

Par [Profil supprimé](#) Postée le 11/06/2019 19:13

bonjour tout le monde

je m'adresse a vous pour la situation dangereuse que nous vivons ma famille et moi a cause de mon frere de 20 ans.

mon frere de 20 ans est un a ddict aux drogues dures : cannabis, pillules (nordase, zepam...) et d'autre que jigniore vu que je nai aucune idée sur ces matiere. nous avons tenté de voir des psy qui nous ont expliqué tout simmplement qu'il est conscient et quil peut faire ses propre choix, vu qu'il na aps d'aantecedantou de probleme psychologique. et que la seule solution est de deposer plainte au pres de la police, mais mes parents refusent l'idée .

il ne veut pas etudier il ne veut pas travailller il demande de largent sans cesse. dernierement ses demandes ont augmenté et vu que nous pouvons pas fournir assez dargent il a commencé a nous menacé avec des couteau et nous traite tres mal chaque jour, la journé entiere. nous somme vraiment en vrais danger. nous savons pas par quoi commencer ou quoi faire.alors, apres une nuit de menace et de galere on a pu quitté la maison ma maman et moi, alors que mon pere esseye de trouver une solution avec lui , et il fefuse categoriquement tout type d'hospitalisation ou d'intervention medical. alors quest ce que vous me conseillez svp ? quest ce que vous voyez comme solution ? et si vous pensez que la loi est necessaire dans cette situation? merci

Mise en ligne le 13/06/2019

Bonjour,

Il est difficile d'évaluer la mise en danger réelle de votre famille du fait des comportements agressifs de votre frère et d'éventuels risques de passage à l'acte. Nous en tenant à ce que vous en dites, votre inquiétude est grande et certaines limites ont largement été dépassées puisqu'il vous a déjà menacés à l'arme blanche et que vous avez dû fuir avec votre mère pour vous protéger de lui.

Il nous semble que le principal problème à résoudre en premier lieu c'est la question des violences que vous subissez et peut-être qu'en effet que votre famille n'aura peut être pas d'autre choix que d'en passer par des voies policières ou/et judiciaires pour y mettre un terme, malgré la difficulté que représente ce type de choix.

Votre frère n'étant pas, jusque-là, coopérant, prêt à consulter afin d'évaluer son état psychologique ou se faire aider par rapport à ses diverses consommations, les pistes sont minces concernant les prises en charge possibles. A moins qu'il ne relève de soins en psychiatrie du fait de troubles avérés, il faudra son accord et sa libre participation pour que des soins en addictologie puissent s'engager.

C'est une situation lourde et complexe à laquelle votre famille est confrontée, si vos parents comme vous-même avez besoin de revenir vers nous pour en échanger directement et plus précisément, n'hésitez pas bien sûr. Nous sommes joignables tous les jours de 8h à 2h au 0 800 23 13 13 (appel anonyme et gratuit) ainsi que par Chat de 14h à minuit.

Avec tous nos encouragements.

Cordialement.
